



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne**

**Direction des
Ressources Humaines**

**Division de
l'accompagnement et
de la formation des
personnels
DAFOP**

Affaire suivie par
Jérôme DOREAU FROELICHER
Téléphone
05.16.52.64.81
Courriel
dafop@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

La rectrice de l'académie de Poitiers

à

Mesdames et Messieurs les personnels
administratifs, techniques, sociaux et de santé

Poitiers, le 4 décembre 2017

Madame, Monsieur,

La formation continue, qui représente pour chaque agent un droit, doit lui permettre de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées. Elle accompagne de façon prioritaire toute évolution de ces missions et constitue un point d'appui essentiel dans la construction et la réussite du projet professionnel individuel, l'agent étant pleinement acteur de sa formation. Elle est un instrument privilégié de perfectionnement, d'adaptation, de promotion sociale, comme de modernisation et d'anticipation. C'est pourquoi j'ai fait de la formation une des 4 ambitions du projet académique.

L'objectif principal du plan de formation académique (PAF) est d'enrichir et de consolider les compétences professionnelles de chacun dans le cadre des référentiels métiers, mais aussi de répondre par l'accompagnement et la formation aux demandes institutionnelles liées aux réformes et aux problématiques professionnelles rencontrées par les personnels au quotidien.

Il importe que la démarche académique mise en œuvre soit celle d'une formation tout au long de la vie en renforçant l'articulation entre formation initiale, formation continuée des néo-titulaires et formation continue.

Ainsi, en cohérence avec le projet académique 2017-2021 et les priorités nationales de formation, j'ai souhaité que le PAF puisse prendre également appui sur les besoins exprimés par les personnels ATSS au sein des services, des EPLE et plus généralement dans l'ensemble des structures où ces personnels exercent leurs missions.

A cette fin, un questionnaire de recueil des besoins est à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://sgbd.ac-poitiers.fr/enquetes/index.php?r=survey/index&sid=788778&lang=fr>

Sur la base de ce recueil, le cahier des charges de la formation incitera les offreurs à proposer des actions de formation renouvelées et en cohérence avec les besoins professionnels des agents, dans le cadre des stages à candidature individuelle ou collectifs.

Le rectorat de l'académie de Poitiers, à travers l'action de la division académique de la formation et de l'accompagnement des personnels (DAFOP) et l'appui de la DAFPEN, s'emploiera à valoriser une offre diversifiée, afin de réaliser les objectifs de réussite et d'efficacité attendus du prochain plan académique de formation.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin que le plan de formation 2017/2018 réponde aux enjeux académiques et nationaux que nous nous sommes fixés.

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers,
Chancelière des Universités